



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75010 PARIS CEDEX 11

Le 03/10/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurance multirisques habitation : L'UFC-Que Choisir lance son comparateur indépendant

Après avoir obtenu la résiliation infra-annuelle, et alors que le prix de l'assurance habitation a augmenté de 20 % depuis 2012 et que la fidélité est très chèrement payée par les assurés, l'UFC-Que Choisir, soucieuse de permettre aux consommateurs de réaliser de réelles économies, à garanties comparables, lance aujourd'hui son comparateur indépendant d'assurance habitation.

Assurance habitation : une explosion de 20 % des tarifs depuis 2012

Atteignant 253 euros en 2017¹, le tarif moyen de l'assurance habitation a progressé de 20 % depuis 2012, un rythme cinq fois plus rapide que l'inflation (4 %). Cette inflation se double d'écart exorbitants des tarifs pratiqués, par exemple, de 160 euros chez la Matmut (Formule indispensable) à 222 euros chez AllSecure (Formule essentielle avec options) pour le locataire d'un deux pièces à Montpellier et de 170 euros à la Banque Postale (Formule de base avec options) à 275 euros chez Amaguiz (Formule éco avec options) pour le propriétaire d'un quatre pièces à Arras. Les consommateurs ont plus que jamais intérêt à comparer, pour négocier ou solliciter la concurrence afin de réaliser de juteuses économies qui peuvent atteindre jusqu'à près de 40 % de la prime initiale, à garanties comparables.

Le comparateur de l'UFC-Que Choisir : l'antidote au matraquage tarifaire des clients fidèles

Alors que 56 % des usagers sont clients de la même compagnie d'assurance depuis plus dix ans², l'UFC-Que Choisir invite les consommateurs à utiliser son comparateur indépendant pour lever le voile sur le système de tarification pervers de l'assurance habitation. Conçue comme un produit d'appel par les assureurs, les prix cassés proposés aux nouveaux assurés sont, en réalité, financés par les clients les plus fidèles. Pour ces derniers, notre [enquête publiée en 2015](#) a montré que la hausse des tarifs pouvait atteindre jusque 70 % en seulement dix ans ! Les consommateurs ne doivent dès lors pas hésiter à user de leur droit à résilier à tout moment leur assurance, passée la première année de contrat que l'UFC-Que Choisir a obtenu dans le cadre de la loi Hamon de 2015.

Un comparateur indépendant, gage d'une totale impartialité

Face à ces pratiques délétères, le [comparateur d'assurance habitation de l'UFC-Que Choisir](#) offre une alternative impartiale aux comparateurs traditionnels. Alors que ces derniers sont rémunérés lors de la mise en relation d'un prospect avec un assureur bien classé, le comparateur de l'UFC-Que Choisir est entièrement indépendant ce qui garantit aux consommateurs la totale impartialité des résultats affichés.

Cette indépendance lui permet également de comparer les tarifs et les prestations des contrats les plus souscrits sur le marché. [Alors que les comparateurs classiques ne présentent les résultats que d'un nombre limité de sociétés](#) (14 chez Les Furets, 10 pour le Lynx et seulement 6 pour Assurland), le comparateur de l'UFC-Que Choisir évalue les contrats de 23 sociétés quel que soit leur statut (mutuelles, assureurs ou bancassureurs) et couvre ainsi 80 % des contrats souscrits par les consommateurs.

Une comparaison simple et rapide pour un résultat qui valorise autant la qualité que le prix

Le comparateur de l'UFC-Que Choisir offre une prestation simple et rapide, à rebours des longs questionnaires des comparateurs traditionnels. Il invite les consommateurs à comparer, à l'aide de quatre critères (propriétaire / locataire, appartement / maison, nombre de pièces, ville de résidence), les tarifs pratiqués pour un profil similaire, dans une ville comparable d'un point de vue sociologique, à son lieu de résidence.

Pour éclairer les consommateurs dans leur choix, le comparateur de l'UFC-Que Choisir propose un indicateur qui offre une appréciation globale de chaque contrat. Cette approche, qui prend en compte aussi bien le montant de la cotisation que l'étendue des garanties (dommages aux biens, annexes, responsabilité civile), assistance et indemnisation des dommages, vise à promouvoir les meilleurs contrats au meilleur prix.

¹ Montant de la prime annuelle moyenne en 2015 communiqué par la FFA, soit 238 euros, augmenté du taux d'inflation constaté par l'INSEE sur l'assurance habitation depuis le 31/12/2015, soit 6 %.

² *Vous et votre assurance multirisques habitation*, UFC-Que Choisir, décembre 2015.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75010 PARIS CEDEX 11

Le 03/10/2017

Face à l'explosion des tarifs de l'assurance habitation et au matraquage tarifaire des clients les plus fidèles, l'UFC-Que Choisir, déterminée à aider les consommateurs à souscrire des contrats de qualité au meilleur prix, met librement à la disposition de tous son [comparateur indépendant d'assurance habitation](#) jusqu'au 31 décembre 2017.